



LA ZONTIENNE * 2021

Règlement

Art 1 - Le Club ZONTA-NIMES-ROMAINES, organise la «**13ème Zontienne**» COURSE FEMININE, en accord avec la ville de Nîmes.

Art 2 - Le parcours est conforme au règlement des courses hors stade.

Lieu : Clos Gaillard RD 907 - ancienne route d'Anduze à NIMES.

Date : le dimanche 10 octobre 2021 à :

- 9 h 30 pour la course 10 km
- 10 h pour la course 5 km
- 10 h 30 pour la marche

Art 3 - L'épreuve est ouverte aux **coureuses et coureurs pour le 10 km** et aux coureuses et marcheuses pour le **5 km** - licenciés (ées) et non licenciés (ées) à partir de 16 ans (autorisation parentale pour les mineurs (es)).

NOUVEAUTE 2021 * La course du 10 km est ouverte aux COUREURS -licenciés et non licenciés

La course 2021 réservée aux enfants se déroule à 9 h .

La participation à l'épreuve sportive organisée, est subordonnée à la présentation d'une licence **FFA - FSG - UFOLEP - TRIATHLON** portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ou pour les non-licenciées à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie conforme datant de moins d'un an. Une charte d'engagement sera complétée et signée par chaque participant(e).

Art 4 - Les inscriptions pourront être faites

- **Sur le site** : www.endurancechrono.com à compter du 5 AOÛT jusqu'au SAMEDI 9 OCTOBRE 2021 à 12 h.
- **Dans la salle des Costières** les **JEUDI 7 et VENDREDI 8 OCTOBRE de 12 h à 20 h.**
(Adresse ci-dessous)

Les dossards pourront être retirés les JEUDI 7 et VENDREDI 8 OCTOBRE 2021 de 12h à 20h dans le salon Paul Calabro - Stade des Costières (1^{er} étage) avenue de la bouvine 30900 NIMES

Sous réserve d'avoir reçu les dossiers complets avant le 06/10/2021

Pour ceux ou celles s'inscrivant sur Internet le 07 - le 08 et le 09 octobre jusqu'à midi, ils ou elles ne pourront pas avoir leurs dossards disponibles à la salle des Costières.

Ils ou Elles devront attendre et les retirer le jour de la course.

LORS DU RETRAIT DES DOSSARDS, TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE ET LE (LA) CONCURRENT - (TE) NE POURRA PARTICIPER A LA MANIFESTATION (documents obligatoires : certificat médical ou licence + **charte d'engagement PASS)**

- **IL N'Y A PAS D'INSCRIPTION LE DIMANCHE MATIN SUR LE SITE DU CLOS GAILLARD**
Pour satisfaire aux mesures de sécurité sanitaires, aucune inscription (course et marche) ne sera prise sur le site du Clos Gaillard - obligation de s'inscrire sur le site d'Endurance Chrono ou à la permanence à la salle des Costières (voir ci-dessus les disponibilités)

Art 5 - Le service médical sera assuré par l'Union Nationale des Associations de Secouristes et Sauveteurs du Languedoc-Roussillon (UNASS) et d'un médecin. Aucun véhicule à moteur ou vélo ne pourra accompagner les concurrents (tes) sur la course. Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés (ées) sont couverts (tes) par leur licence assurance. Il incombe aux autres participants (tes) de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident physiologique futur ou immédiat.

Art 6 - Tous les participants devront régler la somme de 14 € pour le 10 km - la somme de 10 € pour le 5 km et 8 € pour la marche

- Pour inscription sur le site www.endurancechrono.com - Chèques à libeller à l'ordre d'Endurance Chrono.
 - Pour inscription à la permanence salle des Costières - Chèques à libeller à l'ordre de Zonta Club Nîmes Romaines.
- Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Art 7 - Pour satisfaire aux mesures de sécurité sanitaires,

- Le ravitaillement :
Précédemment assuré sur le parcours il est supprimé. Il n'y a qu'un seul ravitaillement à l'arrivée pour chacune des disciplines.
- La zone de course :
Les concurrents devront respecter les mesures de sécurité sanitaires.
- La zone d'arrivée
Elle est interdite aux non-participants - il n'y a pas de public.
- Récompenses
- Récompenses aux premières ou premiers de chaque catégorie (pas de cumul),
Minimes, Cadettes, Juniors, Espoirs, Seniors, V1 - V2 - V3 - V4,

LES RECOMMANDATIONS GENERALES FONT L'OBJET D'UNE INFORMATION ANNEXE

Art 8 - Lors de cet évènement vous risquez d'être pris (ses) en photo - Si vous vous y opposez, veuillez prévenir l'Organisation de la Zontienne.

Art 9 - Tout (toute) concurrent (te) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il ou Elle s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à courir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

